

# Implantation et déplacement des ouvrages de distribution d'électricité

**Date :**

**Durée :** 3.00 heures

**Lieu :**

**Accessibilité et délais d'accès**

**Handicap :** Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01.45.49.48.49 ou par mail à l'adresse [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr).

**Délais d'accès :** 2 jours

**Prix :** 450.00 € HT / participant, soit 540.00 € TTC / participant

**Informations et inscriptions :** [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) et/ou au 01.45.49.48.49

*L'occupation des propriétés publiques ou privées par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité fait l'objet d'un contentieux important.*

*De l'implantation des ouvrages à leur déplacement, les propriétaires des fonds occupés et les gestionnaires de réseau ne partagent pas toujours la même analyse.*

*Cette question concerne aussi les autorités organisatrices de la distribution d'électricité, propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et parfois maîtres d'ouvrage de ces réseaux.*

*"Comment sécuriser l'implantation d'un ouvrage du réseau de distribution publique d'électricité ? Quelles conditions pour cette implantation ?"*

*"Comment obtenir le déplacement d'un ouvrage ?"*

*"Qui doit payer les frais de déplacement de l'ouvrage ?"*

*Cette formation vous donnera les clés pour déterminer quelle procédure doit être suivie pour l'implantation régulière d'un ouvrage du réseau public de distribution d'électricité, comment en obtenir le déplacement et sur qui pèsent les coûts liés à ce déplacement.*

## Profils des apprenants

- Toute personne au sein des Collectivités et/ou des Etablissements publics amenée à connaître des problématiques liées à l'implantation et au déplacement des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

## Prérequis

- Absence de prérequis

## Objectifs pédagogiques

- Savoir déterminer comment un ouvrage du réseau public de distribution d'électricité peut être régulièrement implanté
- Savoir déterminer à qui incombent les coûts de déplacement de l'ouvrage

## Contenu de la formation

- I. Définition des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité

SEBAN & ASSOCIES

282 boulevard Saint-Germain 75007 Paris | Tél : 01.45.49.48.49 | Fax : 01.45.49.33.59 |

[formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr) | [www.seban-associes.avocat.fr](http://www.seban-associes.avocat.fr)

SIRET 434 838 314 00046 – N° déclaration d'activité : 11 75 51367 75

- II. Implantation des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité
  - a. Modalités d'implantation des ouvrages
  - b. Conséquences de l'implantation
- III. Déplacement des ouvrages
  - a. Déplacement des ouvrages implantés sur le domaine privé
  - b. Déplacement des ouvrages implantés sur le domaine public

### Équipe pédagogique

- Responsable du centre : Marie-Hélène PACHEN-LEFEVRE - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr)
- Responsable administrative : Anne DEGANIS - [adeganis@seban-avocat.fr](mailto:adeganis@seban-avocat.fr)
- Référent handicap : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable pédagogique : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Responsable des réclamations : Jennifer GIFFE - [formation@seban-avocat.fr](mailto:formation@seban-avocat.fr)
- Intervenants : Marie-Hélène Pachen-Lefèvre, avocate associée - [mhpachenlefevre@seban-avocat.fr](mailto:mhpachenlefevre@seban-avocat.fr) et Simon Ollic, avocat à la Cour - [sollic@seban-avocat.fr](mailto:sollic@seban-avocat.fr)

### Moyens pédagogiques et techniques

- Espace extranet individualisé avec les informations de la formation : règlement intérieur, lien Zoom, émargement, programme, guide d'utilisation Zoom
- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions/réponses avec les apprenants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique fourni post formation sur l'intranet

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Evaluation d'entrée pour déterminer le niveau de connaissance avant la formation
- Feuille d'émargement pendant la formation
- Evaluation des acquis via un quiz
- Certificat de réalisation remis au terme de la formation
- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue : questionnaire de satisfaction à chaud

### Qualité et indicateurs de résultats

Taux de satisfaction moyen en 2024 : 91%

*Programme créé le 18 décembre 2025 - Version 1*